

# **RÉUNION DU DIX-SEPT NOVEMBRE 2011**

Le Dix-sept Novembre deux mil onze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LE PIN s'est réuni en séance plénière en Mairie sous la présidence de Mr Jean-Paul BRET, Maire.

Date de convocation : 10 Novembre 2011.

Étaient présents : Jean-Paul BRET, Christiane PEROT, Dominique TIRMAN, Joseph MONIN, Brigitte MATHIAS, Maryse TRAVERS, Michèle CHALANDRE, Pascal MAILLEY, Christian MOINE, Denis CARRON.

Absents excusés : Christian CLOR, Corinne PUTELAT, Christophe JAS, Eric PESSARELLI.

Pouvoir de Christian CLOR à Jean-Paul BRET - Pouvoir de Christophe JAS à Jean-Paul BRET (2° pouvoir non valable) - Pouvoir de Eric PESSARELLI à Denis CARRON.

Mme Christiane PEROT est désignée secrétaire de séance.

-----

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la dernière séance.

Le Maire ayant annoncé son retard, la séance débute sous la présidence de Mme PEROT, 1° adjointe.

## **MISSION SOCOTEC. BATIMENT DANGEREUX.**

Suite à une observation émise durant la réunion publique du mois d'octobre, évoquant un éventuel danger représenté par la grange en pisé des frères Revol au passage du Chassigneu, il a été décidé de demander une visite technique à un bureau d'étude agréé, pour déterminer le risque représenté par cette bâtisse. Après consultation, l'agence SOCOTEC a été retenue pour un montant de 600.00 € H.T.

Après visite sur place, SOCOTEC confirme que le bâtiment est en mauvais état, mais précise qu'il ne représente actuellement pas de danger pour les voies riveraines.

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE.**

Mr Tirman et Mme Chalandré rendent compte du dernier Conseil d'Ecole :

- 143 enfants étaient inscrits au jour de la rentrée.
- Le règlement intérieur a été approuvé par le Conseil d'Ecole.
- Le bilan financier des classes a été présenté.
- L'interruption de la fourniture internet de mi-août au 4 Octobre a été évoquée.
- Le Conseil d'Ecole a pris connaissance de la décision de la commune de ne pas donner suite à la demande de présence d'une heure supplémentaire de Mme Pic, assistante maternelle.
- Les repas cantine sont jugés variés et équilibrés.
- Le tarif de la garderie du matin devrait être revu à la baisse en janvier du fait de sa forte fréquentation au 1° trimestre.
- Le nouveau financement de la piscine - et du transport - par la commune a été présenté.

## **PROJET DE SOUTIEN SCOLAIRE.**

Mme Corinne Rouhier, Professeur de lettres modernes, a adressé un dossier de présentation de son projet d'aide personnalisée pour les élèves de secondaire. Il s'agit d'une aide méthodologique pour les collégiens. Les séquences se dérouleront à 18 h30 le mardi soir pour une durée de 1 h à 1 h30. Une adhésion annuelle de 10 € sera demandée. Ce tarif pourra être revu après quelques mois de fonctionnement et suivant le nombre de participants. Des aides spécifiques pour les lycéens pourront être mises en place un peu plus tard.

Ces séances se dérouleraient dans la salle du haut de la Mairie. En cas de nécessité, le C.C.A.S. pourrait intervenir pour aider les familles au faible quotient familial.

## **BARRIERE CENTRE VILLAGE.**

Suite à la demande de sécurisation des parkings en centre-village, il a été envisagé d'installer une barrière fermée la nuit qui limiterait l'accès à l'arrière de l'Eglise. Le coût de cette installation a été chiffré à 6 000 € HT environ non comptée la pose. Il n'est pas donné suite considérant le coût et les difficultés liées au fonctionnement.

## **SUBVENTIONS 2011**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, attribue les subventions suivantes :

- C.C.A.S. du Pin : 1 000 €
- Club de l'Age d'or : 160 €

**ARRIVEE de Mr BRET qui prend la présidence du Conseil.**

### **EXTENSION DE LA ZONE D'INTERVENTION DE L'E.N.S. DU MARAIS DU CHASSIGNEU.**

Mr le Maire rappelle la procédure de classement en Espace Naturel Sensible du site du Marais du Chassigneu. Il rappelle également que le Conseil Municipal a approuvé dans ses séances du 8 Décembre 2005 et 22 Juin 2006, la convention d'intégration de ce site dans le cadre des E.N.S. Cette convention d'intégration établie par le Conseil Général prévoit deux zones au sein de l'E.N.S. : une zone d'observation, et une zone d'intervention.

Suite aux études en cours par le cabinet EVINERUDE, il apparaît qu'il serait souhaitable d'étendre la zone d'intervention aux parcelles suivantes :

- En amont du lavoir, les parcelles D 597, D765, D767 sont intéressantes pour la restauration/conservation de prairies humides ;
- En aval, les parcelles D416 à D421 ; D423, D424, D467 et D813 sont intéressantes pour la conservation des herbiers aquatiques et ses milieux complémentaires (haie le long du ruisseau, phalaridaie), ainsi que pour l'amélioration à long terme de la continuité hydrologique du ruisseau.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 11 voix pour et 1 abstention :

- Décide d'étendre le périmètre d'intervention de l'Espace Naturel Sensible du marais du Chassigneu aux parcelles ci-dessus désignées.
- Demande à Mr le Président du Conseil Général de bien vouloir modifier la convention de labellisation du site en conséquence.

### **COMPTE-RENDU REUNION DU TOUR DU LAC.**

C. Pérot, D. Tirman, et M. Chalandré ont participé à cette réunion au cours de laquelle ont été évoqués :

- **Natura Vélo** : Cette association prépare un week-end de festivités les 16 et 17 juin, avec randonnées vélo et VTT, cinéma sur l'eau du Lac, etc... Le coût est estimé entre 30 et 40 000 €. Les élus ont demandé un budget précis, et souhaitent que les activités prévues essentiellement à Charavines soient dispersées autour du Lac. Le projet, revu et chiffré, reviendra lors d'une prochaine réunion du tour du Lac.
- **Petite Enfance** : D. Tirman et C. Pérot se sont rendus en Mairie de Charavines pour prendre connaissance du logiciel utilisé par Charavines pour gérer la crèche, la cantine et la garderie. Ce logiciel a été jugé intéressant et son utilisation au Pin sera étudiée. Trois communes étant intéressées par cet investissement, un achat groupé est envisagé.
- **Balayeuse** : Le projet d'achat mutualisé d'une balayeuse pour la voirie est abandonné.
- Extension de la **crèche à Charavines** : Le R.A.M. devant être transféré à Paladru en décembre, il est envisagé d'aménager les locaux ainsi libérés pour créer deux places supplémentaires à la crèche : 16 au lieu de 14. Les travaux sont estimés globalement à 10 000 €.
- **Football** : Une rencontre avec les trois clubs du tour du lac a été organisée. Il leur a été indiqué que la fusion des trois clubs serait souhaitable, avec création d'un seul équipement au tour du Lac qui remplacerait les stades de Charavines et Paladru qui ne donnent pas satisfaction à l'Ascol foot. Le club de Biliou y est opposé, celui de Montferrat un peu moins catégorique. Les élus ont également évoqué les normes du district en matière de terrain de football, et dénoncent leur trop grande rigueur.
- **E-commerces** : Le logiciel de communication e-commerces, actuellement opérationnel à Charavines, sera présenté aux élus du tour du Lac le 28 novembre prochain.
- **Centre de loisirs** : L'accueil du centre de loisirs 2012 se fera dans les locaux de l'école de Charavines.
- **Animation jeunesse** : Les élus responsables de l'animation jeunesse sont invités à étudier rapidement la demande d'heures supplémentaires de Patrice Monard.

### **PROJET DE CENTRE EQUESTRE.**

Les élus ont rencontré Mr Di Prospero début novembre qui a confirmé que le jugement du tribunal dans l'affaire l'opposant à Mr Cleyet-Merle lui étant favorable, il confirmait son intention d'acquérir le bâtiment de l'ancienne menuiserie pour l'implantation d'un centre équestre, et demandait à la commune de donner suite à la promesse de bail rural pour les terrains situés vers le stade.

Il lui a été confirmé que les accords avec la commune étaient toujours en vigueur, et que comme convenu, la signature du bail rural pour les terrains et de la promesse de vente pour 3000m<sup>2</sup> de terrain pour l'implantation d'un manège ne seront signés qu'après qu'il ait apporté la preuve de la création du centre équestre, et qu'il ait déposé un permis de construire général y compris pour l'aménagement des locaux de l'ancienne menuiserie pour cette activité.

### **REUNION P.L.U.**

Mr le Maire rappelle que le Conseil Municipal envisage de revoir le règlement du P.L.U. afin d'adapter les règles de construction à chaque hameau et au centre-village, et déterminer les enjeux forts de chaque secteur - « où autorise-t-on des constructions de plain-pieds ? » par exemple. Afin de préparer les prochaines réunions, il est proposé aux conseillers municipaux disponibles de participer à la visite des hameaux organisée le lundi 28 novembre matin avec la DDT et l'AURG.

### **PARTICIPATION EVENEMENTS FAMILIAUX.**

Mme PEROT a établi un tableau récapitulatif des divers événements familiaux concernant le personnel et les élus, et déterminant l'intervention de la commune dans chaque cas. Les propositions entérinées seront mises en application.

### **QUESTIONS DIVERSES.**

#### **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.**

Le Conseil Municipal de LE PIN, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- VU le décret n° 2000.6 du 4 Janvier 2001

- VU la délibération du Conseil Municipal du 24 Avril 2008, décidant que le C.C.A.S. de la commune comprendra, outre le Président, CINQ membres élus et CINQ membres nommés - et désignant Dominique TIRMAN, Michèle CHALANDRE, Pascal MAILLEY, Marie-Christine VALLOD, Corinne PUTELAT, comme membres élus.

- VU la délibération du Conseil Municipal du 6 Juillet 2011, décidant de nommer Mme Maryse TRAVERS comme membre élu du C.C.A.S. en remplacement de Mme Marie-Christine VALLOD après sa démission du Conseil Municipal.

- Décide que le C.C.A.S. de la commune comprendra, outre le Président, SIX membres élus et SIX membres nommés.
- Désigne Mr Denis CARRON comme nouveau membre élu du C.C.A.S.
- Dit que les membres nommés seront désignés par arrêté du Maire.

**C.A.P.V. :** Le Maire indique qu'en tant que Président du Pays Voironnais, il rencontre actuellement les communes du territoire pour évoquer trois propositions :

- La prise de compétence Petite Enfance par la communauté d'agglomération, qui ne semble pas être bien accueillie par nombre de communes.

- La modification des critères de répartition de la DSC : Dotation de Solidarité Communautaire, car les critères définis au départ tenaient compte de la taxe professionnelle, donc de la richesse des communes, et les communes les plus « riches » touchaient plus de DSC.

- La mise en place de projets urbains, pilotés par le Pays Voironnais, afin que les communes urbaines accueillent plus d'habitants, et notamment de jeunes ménages.

**Chalet des Chasseurs :** Mr le Maire indique que les chasseurs sont à nouveau inquiétés par Mme Brun, la propriétaire du chalet de la chasse, qui indique avoir un acquéreur pour sa propriété. La société de chasse envisage l'implantation d'un nouveau chalet sur un terrain communal. La commune recontactera Mme BRUN pour lui rappeler que son terrain n'est pas constructible, et que l'aménagement du chalet n'est pas réalisable.

**Comité Citoyen :** Christian CLOR est désigné pour participer au groupe de réflexion sur les circuits courts mis en place par le comité citoyen.

**Sono Carré d'Ars :** Le Conseil approuve l'acquisition d'une petite sono pour le Carré d'Ars pour les petites manifestations nécessitant un micro. Coût : 500 € environ.

**Divers :** Le Conseil est informé de la lettre de remerciement de la bibliothèque suite à la participation financière de la commune au 25<sup>e</sup> anniversaire de la bibliothèque qui a été un grand succès. Il est invité à l'Assemblée Générale d'Ars'Scène le 2 Décembre à 20h30 au Carré d'Ars, ainsi qu'au conseil de développement du Pays Voironnais le 7 Décembre à 19h30 en Mairie.

-----  
La séance est levée à 23 h10  
-----